

Séance du 16/03/2017

L'an deux mil dix-huit, le 16 mars à 18 heures, Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de M. BERNARD Joseph, Maire.

Présents : BERNARD Joseph, HUON Emma, BOUTIER Yann, TERRAIS Isabelle, DOWNIE Denise , LARMET Arnaud, LE BRIS David, MARTIN Jean-Yves , QUELEN Mickaël,

Absent :

Procuration:

Secrétaire de séance: TERTRAIS Isabelle

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres votants :9

Date de convocation : 8 mars 2018

Date d'affichage : 8 mars 2018

Délibération 10/2018 : compte administratif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme HUON Emma , délibérant sur le compte administratif de la Commune de l'exercice 2017 dressé par Mr BERNARD Joseph , maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatrices de l'exercice considéré,

• lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses déficits	ou Recettes excédents	Dépenses déficits	ou Recettes excédents	Dépenses déficits	ou Recettes excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	470276.74	8920.46 507201.92	540998.47	630258.32	1048200.30	1146380.70
TOTAUX	470276.74	516122.38	540998.47	630258.32	1048200.30	1146380.70
Résultats de clôture Restes à réaliser	37397.39	8400			37397.39	8400
TOTAUX CUMULES	470276.74	516122.38	540998.47	603258.32	1085597.60	1154780.70
RESULTATS DEFINITIFS		45845.64		89259.85		135105.49

• constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau , au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 11/2018 : approbation du compte de gestion

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BERNARD JOSEPH;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune de l'année 2017 et les décisions modificatrices qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017;

Après avoir assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;

Délibération 12/2018 : affectation compte de résultat

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERNARD Joseph, Maire;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
- Constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître :
 - Un excédent de fonctionnement de 89259.85€
 - Un excédent d'investissement de 45845.64€

Décide d'affecter le résultat d'exploitation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) 89259.85€.

Délibération 13/2018 : taux d'imposition

Les taux d'imposition sont pour l'année 2018

- Taxe d'habitation : 12.16%
- Foncier Bâti : 17.83%
- Foncier non bâti : 59.60%

Délibération 14/2018 : budget primitif

Mr le Maire présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2018. Il apporte les précisions si nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
-approuve le budget primitif de la commune arrêté aux sommes de la balance soit en fonctionnement : 425613.00€ et en investissement : 379332.54€.

Délibération 15/2018 : devis Briand

Le maire fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise Briand pour les travaux à réaliser au logement situé route de lanrivain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis de l'entreprise Briand pour un montant HT de 3080.00€